

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120127-2012_B016-DE
Date de télétransmission : 03/02/2012
Date de réception préfecture : 03/02/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JANVIER 2012
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2012_B016

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif aux prestations de comptages routiers (n°11M124)

Le 27 janvier 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 janvier 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine – JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Excusé(e)s :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 27 JANVIER 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif aux prestations de comptages routiers (n°11M124)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre d'aménagements futurs d'infrastructures liées aux transports en commun de type sites propres pour Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), couloirs bus, parcs relais..., et pour répondre à des problèmes de fonctionnement ou de sécurité ponctuels constatés sur des intersections de voies ou des sections courantes de voies, la Communauté du Pays d'Aix (CPA) souhaite faire réaliser d'une part des comptages directionnels, des enquêtes origine - destination et des enquêtes de stationnement (lot 1) ; D'autre part, sur la base de ces comptages et enquêtes, seront réalisées des études de circulation (lot 2) qui prendront en compte l'ensemble des modes de déplacements (marche à pied, 2 roues, transport collectif et automobiles). Ces études aboutiront à des propositions de scénarii pour déterminer de nouveaux modes de fonctionnement qui intégreront toutes les contraintes de sites, de sujétions ou considérations urbanistiques et de circulation envisageables.

Exposé des motifs :

Compte tenu d'une forte disparité entre les offres du lot n° 2, le rapport relatif à ce lot, sera présenté à la prochaine CAO pour une déclaration sans suite du marché.

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 13 janvier 2012 (lot n° 1).

Economie du marché

La consultation est décomposée en deux lots, l'un relatif aux comptages directionnels, enquêtes origine-destination, enquêtes de stationnement, l'autre aux études de circulation.

Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les marchés sont de type à bons de commande compris entre les seuils annuels suivants :

- pour le lot n°1 : minimum annuel : 15 000€ HT
 maximum annuel : 60 000€ HT
- pour le lot n°2 : minimum annuel : 40 000€ HT
 maximum annuel : 120 000€ HT

Les prix sont unitaires ; le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires aux quantités réellement exécutés dans le respect des seuils ci-dessus.

Les marchés prennent effet à compter de leur date de notification aux titulaires respectifs pour une période de 12 mois.

Ils sont reconductibles 3 fois pour une période identique, par reconduction tacite.

Estimation du marché

Lot n°1 : 41 158€ HT / an

Lot n°2 : 61 650 € HT /an

Mise en concurrence

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

- JOUE : 25/10/2011
- BOAMP : 25/10/2011
- MONITEUR : 28/10/2011
- LA PROVENCE : 24/10/2011
- PROFIL ACHETEUR : 20/10/2011

Sur la base des critères pondérés suivants :

Pour le lot 1 :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.80
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.20

Pour le lot 2 :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 janvier 2012 a décidé d'attribuer le marché n° 11M124 (lot 1) à la société HORIZON CONSEIL pour un montant estimatif annuel de 43 755.00 € HT, sachant que les montants définitifs des marchés seront la résultante de l'application des prix des bordereaux des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.

Le lot 2 n'a pas été attribué, et sera présenté à la prochaine CAO.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 10, 77 et 53 à 59 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 Janvier 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 11M124 relatif aux « comptages directionnels, enquêtes origine-destination, enquêtes de stationnement » attribué à HORIZON CONSEIL pour un montant estimatif annuel de 43 755 ,00 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section investissement du budget de la CPA, Fonction : 824 Nature : 2031 / 663

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif aux prestations de comptages routiers (n°11M124)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 FEV, 2012